

Non, l'Europe ne va pas interdire la vente des tisanes à La Réunion !



Aux tisaneurs inquiets, rejoignez
l'APLAMEDOM pour défendre vos intérêts

APLAMEDOM Réunion

2, avenue Maxime Rivière, Parc Technor - 97 490 Sainte-Clotilde

Tel. 02 62 93 88 18 - Fax : 02 62 93 88 01

E-mail : contact@aplamedom.org

Site internet: www.aplamedom.org

Polémique autour de la vente des plantes médicinales et tisanes en Europe.

En novembre 2011, des articles sont parus dans la presse sur une nouvelle réglementation européenne qui interdirait la vente des plantes médicinales sur le territoire européen à partir du 30 avril 2011.

NON, Bruxelles ne mets pas en place une nouvelle réglementation !

La directive européenne dont parlent ces articles date en fait de 2004 (Directive 2004/24/CE) et elle **concerne uniquement** ce que l'on appelle les "**Médicaments traditionnels à Base de Plantes**" qui sont des préparations contenant des mélanges de plantes commercialisés par des laboratoires pharmaceutiques et vendus **exclusivement** en pharmacies. Citons par exemple parmi ces préparations les "Arkogellules", les tisanes "Mediflhor" et autres mélanges de plantes trouvés en pharmacie. Cette directive à l'avantage de reconnaître l'utilisation traditionnelle des plantes qui composent la préparation et de permettre une mise sur le marché dite "allégée" par rapport à un médicament classique. Si la plante est traditionnellement utilisée par la population depuis plus de 15 ans dans un pays européen ou 30 ans ailleurs dans le monde, alors le laboratoire qui la commercialise n'a pas à réaliser les essais cliniques et toxicologique que l'on demande pour un médicament classique. La mention "médicament traditionnel à base de plantes est alors portée sur le produit".

Cette directive a été transposée dans le droit français en 2008 par le décret 2008-436 du 6 mai 2008.

Ce décret demande aux laboratoires pharmaceutiques qui ont déjà mis sur le marché des "Médicaments traditionnels à base de plantes" de présenter un dossier d'autorisation de mise sur le marché conforme à la Directive 2004/24/CE et ce avant le 30 avril 2011 pour pouvoir conserver leur autorisation de mise sur le marché. Ce qui n'empêche pas un laboratoire de faire une demande au-delà de cette date.

Quand est-il des plantes médicinales et de nos « zerbaz » ?

Concernant la vente des plantes médicinales, tisane ou "zerbaz", la réglementation n'a pas changé ou presque. Il est toujours interdit de vendre une plante en mettant en avant ses propriétés médicinales ce qui en fait un médicament à part entière.

A La Réunion, et dans les territoires d'Outre-mer, il existe une grande tolérance dans ce domaine puisque cette pratique est avant tout culturelle et heureusement pour nos tisaneurs.

Sur les 600 plantes reconnues comme médicinales par la pharmacopée française, 147 sont autorisées à la vente libre depuis août 2008 (décret 2008-841) contre 34 auparavant. Les autres, considérées comme dangereuses ou à surveiller sont réservées à la vente aux pharmaciens.

Parmi ces plantes reconnues comme médicinales par la France, très peu sont présentes à La Réunion et nos plantes locales ont longtemps souffert de n'avoir aucune reconnaissance.

Le 13 mai 2009, la **loi pour le développement économique des Outre-mers (LODEOM)** adoptée par l'Assemblée Nationale à officialiser la reconnaissance des plantes de l'Outre-mer et souhaite permettre leur inscription à la pharmacopée française sans que la vente soit réservée au pharmacien.

Dossier qu'a suivi de prêt l'APLAMEDOM et les tisaneurs qui la compose, notamment lors des débats des Etats Généraux de l'Outre-mer sur le sujet qui ont précédés la rédaction de la LODEOM, et en octobre 2010 où l'APLAMEDOM a été mandatée par la Commission Interministérielle de l'Outre-mer en charge du dossier pour y faire valoir les intérêts de La Réunion et des tisaneurs, au même titre que ses collègues des autres régions de l'Outre-mer.

Vous avez été nombreux à réagir à tous ces articles mais rassurez vous la vente des plantes médicinales aura toujours cours après avril 2011 !

L'objectif qu'est le notre et celui de nombreux tisaneurs de l'île est à présent de "cadrer" la vente des plantes médicinales sur le territoire de La Réunion, à la fois au niveau de la meilleure connaissance de ces espèces (composition chimique, propriétés médicinales, toxicité...) et en officialisant leur statut par une inscription à la pharmacopée française ; qu'au niveau de leur approvisionnement il s'agit de mettre en place une véritable filière de production agricole pour cesser la dégradation des forêts de l'île et permettre une véritable traçabilité de la plante.

En Janvier Les mercredis du Jardin de l'Etat

A l'initiative du Conseil Général, l'Aplamedom a été invité pendant le mois de janvier dernier à participer aux "Mercredis du Jardin de l'Etat", en animant un atelier intitulé : "Découverte des sciences naturelles". Ainsi, chaque mercredi du mois de janvier, les enfants ont pu être sensibilisés aux plantes aromatiques et médicinales de façon ludique en réalisant une bouture ou une planche d'herbier.

Cette action a permis de sensibiliser le jeune public à la protection du patrimoine culturel et naturel, sur les bonnes pratiques qui allient tradition et développement durable.

C'est avec fierté et enthousiasme que les enfants ont rapportés chez eux leurs planches d'herbiers et leurs boutures d'ayapana, de verveine citronnelle, de mélisse et de lavandin.

Espérons que ce genre de manifestation puisse se renouveler et permettre au jeune public d'apprécier la richesse des plantes.



Concours "zerbaz péi"

Dernière ligne droite pour les participants au concours "Zerbaz Péi" 2010/2011. Les œuvres doivent être déposées au plus tard avant le 09 mars 18H00 au syndicat des pharmaciens directement par courrier, ou par l'intermédiaire des pharmacies relais. Cette année 44 classes sont engagées dans l'aventure.

Le Conservatoire Botanique de Mascarin nous a reçu le temps d'une journée de formation à la réalisation d'herbier en Novembre.



Le 10 février 2011 Stéphanie BRILLANT notre chargée de mission a donné naissance à une petite Noriane.
La maman et le bébé se portent bien, toutes nos félicitations aux heureux parents !

Une naissance en amenant une autre, nous saluons aussi la venue au monde d'Arsène, petit fils de Jean Claude PIERIBATTESTI (vice président de l'Aplamedom). Félicitations aux parents et grands parents

Clin d'œil

Ce moi-ci nous vous présentons une de nos fidèles adhérentes : Mireille SMITH alias "Madame Gingembre". Très sympathique et disponible, elle n'hésite pas à donner comme d'autres membres un peu de son temps à notre association. Il n'est donc pas rare de la voir sur nos stands lors de manifestations auxquelles nous prenons part. Sa sympathie et sa gaieté n'ont d'égal que son talent. Ses spécialités à base de gingembre et de curcuma appréciées de tous font l'unanimité. Comme l'indique son surnom et ses spécialités, l'activité de Mireille tourne autour de la transformation et la commercialisation de produits agroalimentaires à base de gingembre et de curcuma. "Madame Gingembre" souhaite faire découvrir la diversité de ses produits issus de l'agriculture biologique aussi bien à la population locale qu'aux touristes de passage. Ses produits allient le goût au bien être de part les vertus apportées par le gingembre et le curcuma.



Présentation d'une plante

Le gingembre

Nom scientifique: *Zingiber officinale*

Originaire d'Asie où on l'utilise autant pour les préparations culinaires qu'en médecine traditionnelle, cette plante vivace est aujourd'hui cultivée sous tous les climats tropicaux. C'est le rhizome c'est-à-dire la partie souterraine de la plante qui nous intéresse. Depuis très longtemps on lui attribuerait des propriétés aphrodisiaques. A la Réunion c'est un aliment de consommation courante qui rentre dans la préparation des carris. Pour bénéficier de ses propriétés médicinales, on peut croquer ou sucer une fine tranche de gingembre frais (à condition d'en apprécier son goût piquant) ou encore préparer une infusion avec du gingembre fraîchement râpé. Pour un voyage serein



vous emporterez des petites pâtes de gingembre confit à déguster en chemin.

Propriétés médicinales: Prévenir les nausées et vomissements dus au mal des transports, au mal de mer. Soulager les troubles digestifs mineurs. Diminuer les douleurs musculaires après l'activité physique.

En cas de calculs biliaires il est recommandé de consulter son médecin avant de consommer du gingembre. Les données étant insuffisantes, il est à éviter chez la femme enceinte.

Retour sur images des manifestations 2010 de l'APLAMEDOM



Fête de la science
novembre 2010



Forum
gérontologique
santé octobre
2010



Agenda

Le 5 mars aura lieu au CYROI l'assemblée générale de l'Aplamedom

Le 6 mars dans le cadre de la journée de la Femme se tiendra la manifestation "Femmes et sport" organisée par la marie de St André au parc du Colosse

9 mars 18h00 : date limite de réception des œuvres pour le concours "Zerbaz péi"

« Le jardin de ce monde ne fleurit que pour un temps » Gandhi

Nous présentons nos sincères condoléances à Pierre Jasmin président d'honneur de l'Aplamedom qui a eu la douloureuse expérience de perdre sa mère ainsi qu'à Laurent JANJI secrétaire de l'association qui a dû lui faire face à la disparition de son père.